PROTOCOLE SANITAIRE

COVID-19
Coronavirus

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19, l'Espace Jean-Roger Caussimon, en adéquation avec les directives gouvernementales en matière sanitaire, a décidé de mettre en place un protocole spécifique lié aux activités dispensées. Celui-ci pourra être modulable en fonction de l'évolution de la situation au cours de cette saison 2020-2021.

Nous vous demandons donc de porter une attention toute particulière au respect des nouvelles préconisations sanitaires en vigueur, tant pour les pratiquants que pour les intervenants.

ANTICIPER – PROTÉGER – ALERTER

L'INTERVENANT DOIT

ANTICIPER

S'ASSURER DU NETTOYAGE / DÉSINFECTION DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE
(TABLES, CHAISES, CONSOLE SONORE, MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE, MATÉRIEL INFORMATIQUE...) UTILISÉ DURANT L'ACTIVITÉ AVANT ET APRÈS CHAQUE SÉANCE, AVEC L'AIDE DES PARTICIPANTS.

FAIRE L'APPEL AVANT CHAQUE DÉBUT DE SÉANCE
EN COCHANT LA PRÉSENCE DE CHAQUE PARTICIPANT SUR LA LISTE FOURNIE PAR L'ASSOCIATION.

PROTÉGER

FAIRE APPLIQUER LES MESURES SANITAIRES AUX PARTICIPANTS
IL DEVRA S'ASSURER DE LA BONNE APPLICATION DES MESURES SANITAIRES LIÉES À SON ACTIVITÉ (GESTES BARRIÈRES, DISTANCIATION PHYSIQUE, PORT DU MASQUE...).

ALERTER

ALERTER
L'INTERVENANT DEVRA IMMÉDIATEMENT ALERTER L'ESPACE JEAN-ROGER CAUSSIMON EN CAS DE DOUTE SYMPTOMATIQUE SUR L'UN DES PARTICIPANTS AU COURS.

PROTOCOLE SANITAIRE

COVID-19
Coronavirus

MESURES SANITAIRES POUR TOUS, TOUTES ACTIVITÉS CONFONDUES

DANS TOUS LES BÂTIMENTS ET DANS LES LOCAUX ACCUEILLANT NOS ACTIVITÉS

EFFECTIF
Le quota maximum de participants (salles de cours ou espaces de diffusion) ne pourra en aucun cas être dépassé, la capacité d'accueil étant adaptée à chaque espace dédié.

ACCOMPAGNANTS
La/les personne(s) accompagnant(e)s ne sont pas autorisé(e)s à accompagner et/ou attendre le pratiquant de l'activité au sein du hall de la structure ou dans le lieu même de l'activité.

PORT DU MASQUE
Le port du masque est OBLIGATOIRE DANS TOUTES LES ZONES DE CIRCULATION (couloirs, accueil...) ET LES SANITAIRES pour toutes personnes âgées de 11 ans et plus. Cette mesure est également applicable au sein de l'activité pratiquée dès l'instant ou le protocole sanitaire l'exige.

GESTES BARRIÈRES / ARRIVÉE DANS L'ACTIVITÉ ET DÉPART
Toute personne entrant dans l'enceinte d'un bâtiment de l'Espace Jean-Roger Caussimon ou de la structure partenaire doit obligatoirement se désinfecter les mains aux bornes mises à disposition.
Les participants devront attendre que l'intervenant ouvre l'espace dédié à l'activité avant d'entrer et son signal avant de sortir. Ils ne pourront stagner dans le hall d'accueil après l'activité.

DISTANCIATION PHYSIQUE
Toute personne doit obligatoirement respecter les mesures barrières et la distanciation physique d'un minimum de 1 mètre avec les autres dans les zones de circulation (couloirs, accueil...) et de 1 mètre en face à face dans les espaces dédiés aux activités non mobiles.

AÉRATION
En fin de chaque activité, la salle utilisée doit être aérée durant 10 minutes. Ce temps d'aération peut être raccourci en fonction de la température extérieure. Il est placé sous la responsabilité de l'intervenant et ne peut en aucun cas retarder l'horaire des cours qui suivent.

SANITAIRES
Dans tous les bâtiments de la structure, l'accès aux blocs sanitaires est limité à 1 personne à la fois. L'utilisation de la douche est rendue inaccessible.

PROTOCOLE SANITAIRE

COVID-19
Coronavirus

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ SANITAIRE

AU SEIN DE LA STRUCTURE

KIT DE DÉSINFECTION MOBILIER
Dans chaque espace dédié (hors salles partenaires extérieures), l'Espace Jean-Roger Caussimon met à disposition des intervenants et des adhérents :
• un spray désinfectant antibactériens
• du papier déroulant jetable
Un paquet de lingettes antibactériennes est également confié à chaque intervenant pour procéder au nettoyage du matériel sensible (console son, matériel électronique, matériel informatique...) avant utilisation.

BORNES DE GEL HYDROALCOOLIQUE
L'Espace Jean-Roger Caussimon met à disposition des intervenants, des adhérents et des publics (hors salles partenaires extérieures) une borne de gel hydroalcoolique à l'entrée de chaque bâtiment et/ou au sein de chaque espace dédié du bâtiment.

MASQUES ET VISIÈRES DE PROTECTION
L'Espace Jean-Roger Caussimon fournit à ses intervenants une visière de protection. Un masque jetable réglementé Covid-19 peut également être fourni si besoin. L'association autorise les intervenants à utiliser un masque personnel lavable durant leur activité.

PROTOCOLE SANITAIRE

COVID-19
Coronavirus

ACTIVITÉS DE DANSE

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES
Flamenco, Danse orientale, Hip hop, Zumba

PORT DU MASQUE
Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants à l'intérieur de la salle dédiée à l'activité si les distances de sécurité sont respectées.
Pour toutes interactions nécessitant un rapprochement physique entre l'intervenant et les participants, le port du masque devient obligatoire pour l'intervenant.

En cas de protocole sanitaire renforcé, le port du masque devient obligatoire pour tous les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité.

ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS
Les participants doivent attendre que l'intervenant les autorise à pénétrer dans la salle.
Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...)

DISTANCIATION PHYSIQUE
Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 2 mètres avec les autres.

VESTIAIRES
Le pratiquant devra se doucher à son domicile et se changer à son domicile.
L'accès aux vestiaires est limité à 4 personnes à la fois. Le sac contenant ses effets personnels est à déposer à un emplacement dédié, établi par l'intervenant.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE
Les participants devront apporter leurs propres accessoires.

DÉSINFECTION
En cas d'exercice au sol, la désinfection de la zone est à effectuer par l'intervenant avec l'aide des participants.

PROTOCOLE SANITAIRE

COVID-19
Coronavirus

ACTIVITÉS DE DANSE

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES
Danses salsa, bachata et kizomba

PORT DU MASQUE
Le port du masque reste obligatoire pour les participants et les intervenants à l'intérieur de la salle dédiée à l'activité.

ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS
Les participants doivent se conformer aux règles en vigueur dans la structure d'accueil.

DISTANCIATION PHYSIQUE
Le partenaire unique doit être privilégié durant toute la durée de l'activité. Les participants doivent respecter une distance de 2 mètres avec les autres couples de danseurs.

VESTIAIRES
Le pratiquant devra se doucher à son domicile et se changer à son domicile.

PROTOCOLE SANITAIRE

COVID-19
Coronavirus

ACTIVITÉS SPORTIVES

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES
Capoeira

PORT DU MASQUE
Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants à l'intérieur de la salle dédiée à l'activité si les distances de sécurité sont respectées.
Pour toutes interactions nécessitant un rapprochement physique entre l'intervenant et les participants, le port du masque devient obligatoire pour l'intervenant.

En cas de protocole sanitaire renforcé, le port du masque devient obligatoire pour tous les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité.

ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS
Les participants doivent attendre que l'intervenant les autorise à pénétrer dans la salle.
Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...)

DISTANCIATION PHYSIQUE
Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 2 mètres avec les autres lorsqu'il ne s'agit pas d'action de combat.
L'intervenant évite autant que possible les démos avec un participant pour opter vers la correction d'une démo entre participants.

VESTIAIRES
Le pratiquant devra se doucher à son domicile et se changer à son domicile.
L'accès aux vestiaires est limité à 4 personnes à la fois. Le sac contenant ses effets personnels est à déposer à un emplacement dédié, établi par l'intervenant.